



**Membres des Conseils de quartier
de Montbernier et ses Côteaux**

Bourgoin-Jallieu, le 12 octobre 2010

N/Réf. : AC/CM/PZ.121010/0001

Objet : rencontre annuelle des conseils de quartier

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 17 juin 2010, vous m'informiez que vous ne participeriez pas à la rencontre annuelle des conseils de quartier, car vous déploriez l'absence de résultats du Conseil de quartier de Montbernier et ses côteaux.

Je vous rappelle que depuis la fin de l'année 2008, nous avons donné une nouvelle dynamique aux conseils de quartier et nous souhaitons poursuivre nos efforts.

A l'occasion du bilan réalisé lors de la rencontre annuelle du 19 juin, les représentants des conseils de quartier ont souligné qu'ils n'avaient pas, la plupart du temps, de réponse aux demandes, questions et propositions formulées aux élus lors des séances plénières. Je souhaitais donc revenir sur ce point qui s'explique d'une part par la restructuration des services techniques et l'arrivée de nouveaux agents, et d'autre part par l'absence de technicien « participation citoyenne » chargé de faire le lien avec les services de la ville. L'organisation des services techniques est aujourd'hui stabilisée et le poste de coordinateur de la participation citoyenne est pourvu depuis le 1^{er} octobre.

Nous pourrions dès lors suivre de manière plus efficace les demandes et propositions des conseils de quartiers.

Je tiens néanmoins à vous rappeler que le conseil de quartier est un organe consultatif, dont la principale vocation est de formuler des propositions et des avis aux élus du conseil municipal, conformément à la Charte adoptée en décembre 2008.

J'espère que ces précisions vous permettront de poursuivre votre action au sein du Conseil de quartier de Montbernier et ses côteaux.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Alain COTTALORDA



Maire de Bourgoin-Jallieu
Président de la CAPI
Conseiller général de l'Isère